

10 *Juillet*. — Le Consulat supprime les droits de bourgeoisie qui s'exerçaient hors des habitations des privilégiés.

Un chanoine de Lyon avait une servante qui tomba malade, et dont le ventre enfla de manière à faire croire à une grossesse. Le chanoine, qui est fort pieux, était bien en souci, lorsque tout se réduisit à des vers, qu'elle rendit et qu'on lui montra. Lui, toujours persuadé qu'elle était accouchée, cherche à s'en consoler, en disant : « Au moins qu'on les élève bien dans la crainte de Dieu ! »

A la vente du mobilier de M. de Romanans, il y avait un Saint-Jérôme du Dominiquin qui s'est vendu dix-neuf livres. On en offre sept mille à l'acquéreur, qui en demande vingt-quatre mille.

M. Morand commence à travailler à son pont. Il rencontre de graves oppositions de la part de l'Hôpital.

10 *Décembre*. — L'abbé Pernetti est à Lyon. Il retournera à Paris avant Noël. Il vient vendre ses meubles et ranger ses affaires pour aller mourir dans la capitale, où M. de Bollogne lui donne mille écus de pension. Il donnera aussi sa démission de l'Académie.

1773.

3 *Février*. — On a remis au Collège les anciennes inscriptions que la ville avait fait effacer pour en substituer d'autres. Le Consulat refuse de donner des mandats pour ce qu'il doit payer pour l'entretien du Collège.

L'inondation du Rhône dérange les ouvrages de Perrache. Ce dernier soutient, au contraire, que le débordement du fleuve lui est favorable.

9 *Février*. — Le pont de Serin est en très-mauvais état de trois côtés. Il menace ruine, et l'on n'y laisse passer que les piétons.

20 *Février*. — On enregistre, au Parlement, des lettres patentes pour la construction du pont de l'Archevêché et l'emprunt de quatre ou cinq millions que veut faire la ville. L'archevêque,